



Conseil municipal 2015 : compte-rendu du 13 octobre

L'an deux mil quinze, le treize octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécý en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, MM. TAFFOREAU, LETELLIER, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, MM. PIZZINAT, TOULOUGOUSSOU, Mmes PERROT, GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mmes CHARDERON, PUGIN, M. CHERRIER, Mme BERTRAND, M. LEPRETRE, LAMARQUE, FELIX, M. VAQUETA

Absents excusés :

M. LEPAULT a donné pouvoir à M. LETELLIER
Mme HERINO a donné pouvoir à Mme PUGIN à partir de 21h55
Mme PICARD a donné pouvoir à M. LEPRETRE à partir de 22h00

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance.

M. le maire fait une rétrospective des événements qui se sont produits depuis le mois de septembre et qui font de Chécý une ville dynamique : les portes ouvertes du collège P. Mendès-France, la manifestation organisée par le CME pour le match de rugby France/Irlande, la semaine bleue, les visites de quartier, les spectacles de Charlélie Couture et Ibrahim Maalouf, l'inauguration de l'esplanade Aubrac, les 10 ans du Multi-accueil.

M. le maire expose son inquiétude sur la réalisation des travaux de sortie de tangentielle en raison de difficultés financières. Il fait appel aux exécutifs de l'Agglo et du département pour débloquer la situation.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1/ Bilan de la concertation du projet de création du quartier de la ZAC de Grainloup

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité des votants (Mmes PICARD, LAMARQUE et M. LEPRETRE ne participent pas au vote) le bilan de la concertation réalisée pour le projet de création d'un écoquartier dans le secteur de Grainloup Est. Cette concertation a duré près de 5 ans et a consisté en la tenue de 4 réunions publiques, un registre mis à la disposition du public, une exposition, la constitution d'un groupe citoyen, de diverses publicités tant par voie d'annonces que sur le site internet de la ville. Les expressions recueillies au cours de cette concertation ont été prises en compte dans le projet de création de la zone d'aménagement concerté du futur écoquartier.

2/ Bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale – quartier Grainloup

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité des votants (Mmes PICARD, LAMARQUE et M. LEPRETRE ne participent pas au vote) le bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale pour la création de l'écoquartier Grainloup Est. L'avis concerne une étude d'impact réalisée dans le cadre de la création du nouveau quartier et qui a fait l'objet d'une information du public du 14 septembre au 2 octobre 2015. Aucune remarque du public n'a été enregistrée.

3/ Quartier durable de Grainloup : approbation du dossier de création de la ZAC

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (26 pour, 3 abstentions) le dossier de création de la ZAC ou quartier durable de Grainloup et a permis ainsi de retenir le programme prévisionnel de constructions, de valider le plan de délimitation du périmètre et de préciser que le coût des aménagements sera mis à la charge de l'aménageur. Le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Le programme prévisionnel de constructions est le suivant :

- Environ 250 logements dont 30 % de logements sociaux
- Un équipement collectif à destination de personnes rencontrant des difficultés psychiques
- Un programme d'espaces publics (voirie, pistes cyclables, stationnement, parc paysagé, places publiques)

4/ Cession des parcelles AE 314 et 315 rue de la Sauge

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 abstentions) a accepté d'aliéner les parcelles cadastrées AE 314 et 315 pour une contenance de 13.500€ au profit de la SCI Sylla. La vente de ces terrains communaux rue de la Sauge se fait pour un prix de 153.000€.

5/ Redevance des mines – demande de subvention – chemin du Rotissoir

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation de travaux de voirie chemin du Rotissoir et a sollicité une subvention de 4.815 € au titre de la redevance des mines. Ces travaux s'élèvent à 24.000€ HT.

6/ Produit des amendes de police relatives à la circulation routière - demande de subvention

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation de travaux chemin du Rotissoir et a sollicité une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 597€. Ces travaux s'élèvent à 24.000€ HT.

7/ Construction du nouveau gymnase – approbation de l'opération - lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre - désignation du jury de concours

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le lancement de la construction d'un nouveau gymnase rue des Plantes. Cette réalisation comprendra une salle multisports, un nouveau dojo, une nouvelle salle polyvalente. Le conseil municipal a désigné Mme DAUDIN, MM. RABILLARD, LEPRETRE, VAQUETA en tant que titulaires du jury de concours et Mmes GLOMERON, PICARD-CORNAIRE, FELIX et MM. TAFFOREAU, GACHET en tant que suppléants. Le coût total du nouveau gymnase est évalué à 3.000.000€ TTC.

8/ Rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2014

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2014. C'est l'Agglo qui gère cette compétence. Le rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

9/ Rapport annuel sur l'assainissement au titre de l'exercice 2014

Le conseil municipal a entendu et pris acte du rapport annuel sur l'assainissement au titre de l'exercice 2014. C'est l'Agglo qui gère cette compétence. Le rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

10/ Rapport annuel sur l'eau potable au titre de l'exercice 2014

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur l'eau au titre de l'exercice 2014 conformément aux textes en vigueur. Le rapport précise la nature des travaux effectués par le délégataire « Nantaise des Eaux » et indique les quantités d'eau produites et livrées.

11/ Déclaration préalable : ravalement de la façade de la salle R. Parks et ses locaux annexes

Le conseil municipal à l'unanimité a autorisé le dépôt d'une demande d'autorisation du droit des sols pour le réaménagement intérieur et de la façade de la salle R. Parks et des locaux annexes.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1/ Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel titulaire du service des solidarités locales au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Chécy

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention de mise à disposition du personnel au CCAS. En effet, conformément aux textes en vigueur, le personnel municipal mis à disposition du CCAS doit faire l'objet d'une convention dans laquelle sont précisées les modalités de remboursement des salaires à la ville.

2/ Encaissement de dons privés – Travaux sur l'orgue de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité a accepté de recevoir des dons en vue de la rénovation de l'orgue de l'église pour une amélioration de son utilisation. Le montant des travaux est estimé à 3.300€ et les dons seraient les suivants : associations : 2000€ et particuliers 450€. Le solde sera à la charge de la ville.

3/ Contribution spéciale de voirie : participation de l'entreprise Sables et Minéraux

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la proposition de l'entreprise Sables & Minéraux de participer à l'entretien du chemin des Pâtures jusqu'au pont Tournant dont des détériorations ont été

constatées suite à la circulation de véhicules de gros tonnage pour les besoins de l'activité de l'entreprise. Celle-ci participera à l'entretien pour un montant de 20.000€ répartis sur 4 années.

4/ Rapport d'activité de l'agglomération Orléans Val de Loire au titre de l'exercice 2014

Le conseil municipal a entendu et pris acte du rapport annuel d'activité de l'Agglo pour l'exercice 2014. Ce rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS – TOURISME

1/ Tarifs 2016 du gîte municipal

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité les tarifs du gîte municipal. Ces tarifs évoluent entre 2 et 4 % en raison des améliorations apportées dans l'aménagement ainsi qu'à l'augmentation des tarifs des fluides.

2/ Attribution de subventions exceptionnelles pour 2015

Le conseil municipal à l'unanimité a autorisé l'attribution de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2015 pour le CERCIL, musée mémorial pour la préservation d'une baraque du camp d'internement de la 2^{ème} guerre mondiale de Beaune-la-Rolande et pour le club de tennis de Chécy-Mardié pour la suppression d'un nid de guêpes dans le chalet du tennis club. Les subventions sont les suivantes : CERCIL : 150€, tennis club : 90€.

3/ Tarif de location de l'écran de l'espace George Sand

Le conseil municipal à l'unanimité a fixé le tarif de location d'un écran pour l'espace G. Sand afin de servir de support de projection à des images, de la vidéo ou de la lumière pour un montant de 144€ TTC, soit 120€ HT par location.

4/ Gratuité de l'espace G. Sand pour les associations caciennes au titre de l'année scolaire 2015-2016

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité la gratuité de l'utilisation de l'espace G. Sand à différentes associations caciennes lesquelles sont : l'ASC, OPUS 45, Liger club, Temps danse et l'école A. Camus maternelle.

5/ Gratuité de l'espace G. Gand pour Passionata fitness le 10 octobre 2015

Le conseil municipal à l'unanimité a accordé la gratuité de l'espace G. Sand à Passionata Fitness afin de lui permettre d'organiser la soirée du 10 octobre 2015 dans le cadre de la campagne octobre rose.

INFORMATIONS LEGALES et DIVERSES

M. TINSEAU présente le bilan de la saison du camping municipal. La fréquentation est en nette hausse et les recettes ont été supérieures à celles de 2014.

La séance est levée à 22h45.

Le maire
Jean-Vincent VALLIES